MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N° 7 XV 2012

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 8 OCTOBRE 2012

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque -pouvoir à Françoise Malassis-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-François Lamour -pouvoir à Jean-Baptiste Menguy-, Grégoire Lucas -pouvoir à -Ghislène Fonlladosa-, Hubert Martinez -pouvoir à Agnès de Fressenel-, Philippe Mouricou -pouvoir à Fatima Lalem-, Isabelle Roy -pouvoir à Gilles Alayrac-, Gérard Sarracani.

Absents :

Mesdames et Messieurs Catherine Bessis, Thomas Chalumeau, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

1. Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et en l'absence de Philippe Mouricou, Jean-Baptiste Menguy.

◊

2 -Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 2 juillet 2012.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

Monsieur le Maire : A la suite de la démission de Monsieur Destrem, il a été procédé, le 3 octobre, à l'élection du nouveau bureau du groupe UMP du 15ème. Monsieur d'Aboville fait son entrée solennelle dans notre Conseil et est élu Président, Madame Buffeteau et Monsieur Lefevre sont vice-présidents, Madame Toubiana Secrétaire générale. Toutes nos félicitations.

Pour votre information, Monsieur Brousseau a rejoint le groupe UMP, Madame Douceré, le Groupe UDI.

Nous avons appris le décès ce week-end de Madame Giorgi qui était la Directrice de l'école maternelle de la place du Cardinal Amette et qui était touchée par une grave maladie. Elle est décédée dans la nuit de samedi à dimanche. Ses obsèques ont lieu mercredi à Saint-Léon à 14h30.

Nous allons examiner les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour avec trois projets de délibération concernant le domaine financier.

◊

3. 2012 DUCT 175 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

4. 2012 DUCT 149 - Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

5. 2012 DUCT 150 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2013, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

Monsieur le Maire : Monsieur Courtois.

Daniel-Georges Courtois : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année à pareille époque, il convient d'adopter le cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales. C'est un travail préalable à la mise en place de l'état spécial dont le vote interviendra avant la fin de l'année.

Je rappelle que l'état spécial comporte trois dotations : la dotation d'animation locale, la dotation globale locale et la dotation d'investissement, celle-ci ne faisant pas l'objet de présentation particulière en Conseil d'arrondissement.

La dotation d'animation locale comporte trois composants : le fonctionnement des conseils de quartier, les travaux urgents qui sont en fait les travaux d'entretien des équipements transférés qui s'élèvent à 181 aujourd'hui et une ligne d'animation locale.

C'est sur le terrain notamment de la dotation d'animation locale que nous avons chaque année, un sujet de discussion. La partie dotation forfaitaire qui est identique à tous les arrondissements ne pose pas de difficultés. C'est l'enveloppe supplémentaire qui se répartit de la façon suivante :

→ 50% des crédits sont proportionnels à la population, ce qui paraît tout à fait objectif.

→ 40% est le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Là aussi nous considérons que c'est un peu restrictif pour le 15ème arrondissement.

→ 10% restant concernent la proportion des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges qui sont classés en ZEP et REP.

Notre arrondissement n'est évidemment pas classé en ZEP et n'est pas éligible à cette dotation à hauteur de 10%. Ce que nous souhaitons, pour ne pas être trop long, c'est que les critères soient plus en phase avec la réalité du 15ème arrondissement qui comporte lui aussi, des zones défavorisées.

Vous l'aurez compris, nous approuvons le fait et comprenons que nous sommes en période difficile où les finances publiques sont réduites et où l'argent public est de plus en plus rare. Il ne s'agit pas de réclamer toujours plus et les discussions que le Maire du 15ème a eues avec l'exécutif de la Municipalité le démontrent et ce n'est pas pour avoir toujours plus d'argent. Nous souhaitons que les critères soient légèrement différents : que l'on prenne par exemple en compte la composition de la population, la classe d'âge, la composition des familles, le nombre d'étudiants, le nombre de familles monoparentales qui nécessitent autant que les autres d'avoir une animation locale et c'est la raison pour laquelle, sauf si au niveau parisien on envisage de modifier ces critères, malheureusement, une fois de plus, nous serons obligés de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Courtois. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : J'ai bien, avec mes collègues du groupe, écouté Monsieur Daniel Georges Courtois qui a évoqué un certain nombre de modifications dans les critères d'attribution. Maintenant je dois dire que j'ai trouvé ses propositions assez floues, c'est-à-dire qu'il a proposé de tenir compte d'un certain nombre de variables qui sont tout à fait intéressantes. La question est de savoir comment on met les choses en œuvre et je dois dire que même si l'on souhaitait le suivre totalement, je ne vois pas trop sur quelle clé de répartition on pourrait déboucher.

Donc, s'il y a des propositions de modifications, je pense qu'elles seront étudiées mais il faut aller plus loin que le côté « Il faudrait tenir compte des familles monoparentales », toute une série de variables qu'on pourrait introduire.

J'invite Monsieur Courtois à faire une proposition précise de nouveau calcul de cette dotation, ne serait-ce que dans l'hypothèse, il est vrai peu probable mais les électeurs en jugeront, où son groupe aurait à répartir les choses dans un futur avenir.

Monsieur le Maire : Juste un mot. Il est vrai qu'on peut trouver des critères très nombreux pour les 10% restant à répartir mais que le seul critère de répartition de ces 10% de crédit soit uniquement les effectifs scolaires en ZEP et REP est évidemment un critère totalement arbitraire. Tout critère est par définition arbitraire mais un « cocktail » de critères tenant compte, comme vous le soulignez également du nombre de familles monoparentales etc.. serait sûrement plus juste d'autant plus que nous sommes le seul arrondissement périphérique à part le 17ème, à ne pas bénéficier de secteur de politique de la Ville et de ZEP/REP.

Effectivement une proposition pourrait être la bienvenue. Y a-t-il d'autres interventions avant que Monsieur Courtois dise quelques mots sur ce sujet ?

Daniel-Georges Courtois : Je suis tout à fait d'accord pour qu'on essaye de regarder ensemble quelques critères susceptibles d'être prêts. Evidemment c'est une délibération qui concerne l'ensemble des arrondissements de Paris.

Il faudra qu'on arrive à se mettre d'accord à ce niveau-là. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons faire évoluer ces critères et que cela évolue au niveau parisien aussi. Cela ne peut être qu'au niveau du 15ème.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote avec une proposition de vote contre en attendant la réforme de ces critères de Monsieur Courtois.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

6. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15ème en présence du CICA du jeudi 22 novembre 2012. Thème proposé : « Quels sont les projets d'équipements sportifs pour pallier les difficultés que rencontrent les associations notamment avoir accès à des lieux en bon état et réserver des créneaux ». Question posée par l'association ESC15.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre en l'absence pour cause de maladie, de Monsieur Sarracani.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Notre collègue, Gérard Sarracani étant absent, je vous propose d'adopter l'ordre du jour de la séance de notre Conseil en présence du CICA qui se réunira le jeudi 22 novembre. Je vous informe qu'à l'issue de l'assemblée plénière du CICA du 20 septembre, le Maire du 15ème a reçu trois propositions de la part du secrétariat du CICA.

La première proposition émane de l'association UTR CFDT Retraités du 15ème. Elle porte sur les conditions d'accès aux soins et l'accompagnement des personnes âgées dans le 15ème.

La deuxième proposition émane de l'association ESC 15. Elle porte sur les difficultés que rencontrent les associations sportives notamment pour avoir accès à des lieux en bon état et pour réserver des créneaux.

La troisième proposition enfin émane de l'association DLP 15. Elle porte sur les moyens d'information mis à la disposition des associations au niveau du 15ème arrondissement.

Dans la mesure où la question importante sur l'accompagnement des personnes âgées a déjà été abordée lors d'un CICA en 2010, où la question portant sur les moyens d'information pouvant faire l'objet d'un débat pourrait être traitée directement avec l'adjoint en charge des associations.

Le Maire du 15ème propose que, compte tenu des difficultés auxquelles les associations sportives sont actuellement confrontées, notre CICA du 22 novembre porte sur la question posée par l'ESC 15 et notamment par son Président, Monsieur Jean-Claude Collin.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette proposition.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : J'ai bien entendu le commentaire de Madame de Clermont-Tonnerre sur la question des conditions d'accès aux soins des personnes âgées. Je ne suis pas persuadé que le fait que la question ait déjà été évoquée justifie à soi-seul qu'elle soit ainsi écartée, mais c'est un argument qu'on peut comprendre.

En revanche nous dire que la 3ème proposition qu'elle a citée peut être traitée directement avec l'adjoint concerné, c'est ce qu'on peut dire, de l'ensemble des sujets qui sont soulevés lors des CICA. S'il y a un CICA c'est bien justement

pour qu'il y ait un débat et que les questions ne soient pas seulement traitées de façon directe avec l'adjoint concerné.

Je trouve en l'occurrence que la proposition de DLP 15 est par ailleurs une proposition qui est tout à fait intéressante et à laquelle de nombreuses associations sont favorables.

C'est pourquoi je vous proposerai volontiers de suivre la proposition que vous nous faites à condition que le débat suivant soit consacré au sujet que DLP 15 a proposé comme cela, l'ensemble des sujets qui n'ont pas encore été traités, le seront dans le cadre du CICA.

Monsieur le Maire : Lorsqu'on est en contact avec les associations très nombreuses dans notre arrondissement et dans des domaines très différents, la culture, les loisirs, les sports, le scolaire, etc... on s'aperçoit qu'il y a des sujets qui reviennent de façon récurrente et d'ailleurs ils nous sont proposés par les associations.

Le domaine sportif est certainement un domaine, Monsieur Dargent ne le conteste pas bien sûr, tout à fait considérable étant donné les dizaines de milliers d'habitants du 15ème qui pratiquent du sport et je pense que c'est important, en dehors du CICA, de faire le point avec l'adjoint au Maire chargé des Sports, avec ses services, sur la pratique sportive du 15ème, la façon dont on peut l'améliorer, etc.. ;

Je ne peux pas m'engager par la suite sur d'autres thématiques. Le bureau du CICA se réunira, fera des propositions peut-être différentes. Il y a beaucoup de sujets dans notre gigantesque arrondissement, que ce soit des sujets géographiques comme Beaugrenelle, nous pourrions avoir un jour un CICA sur la ZAC Boucicaut ou sur Balard.

Il y a beaucoup de thèmes qui n'ont pas été examinés depuis le début de la mandature ou qui pourraient l'être de nouveau comme vous le préconisiez vous-même. Par exemple, par rapport aux personnes âgées puisque la situation évolue en fonction de la politique menée par la Ville.

La Première Adjointe a rappelé qu'il s'agissait peut-être d'un problème technique qui pouvait se traiter de façon plus simple que par la convocation d'un CICA mais à vrai dire, pourrions-nous nous mettre en relation avec l'association qui le préconise, qu'ils proposent pour voir si vraiment ça doit être l'objet d'une mobilisation pour une séance tout entière du CICA pour un tel sujet alors qu'il y a

beaucoup de sujets d'intérêt général en dehors des associations qui mobilisent nos instances. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci Monsieur le Maire. J'entends tout à fait ce que vous dites. Il est vrai que certaines questions ont été déjà largement débattues, c'est le cas de la problématique de l'accès aux équipements sportifs mais je pense qu'à partir du moment où elles sont remises en débat sur une forme d'échange qui peut apparaître démocratique le plus large possible dans le cadre du CICA, il ne faut pas s'en priver.

Bien que les questions telles qu'elles sont formulées pourraient laisser entendre qu'il y a une orientation et qu'on induit parfois des choses qui peuvent être assez tendancieuses. Toujours est-il que le questionnement qui est posé me paraît devoir, dans un processus de démocratie, faire l'objet effectivement d'un échange qui peut s'organiser de la même façon. La question qui est posée par DLP 15 me paraît être tout à fait dans cette veine démocratique de : « comment on peut collectivement être informés et poser nos questions aux élus de cet arrondissement, sur les modes d'information, les moyens de communication, les outils utilisés, l'appropriation par la population et par les associations représentatives de la société civile, très dynamiques sur le 15ème ».

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Loriau ?

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, je crois qu'il est effectivement important de faire le point sur l'ensemble de la question des sports, qu'il s'agisse d'entretien, d'innovation, de gestion quotidienne parce que nous allons peut-être en parler prochainement. Notre Conseil est vraiment le lieu où régulièrement il faut faire le point de ces équipements de manière efficace, en concertation avec les associations. Le cadre du CICA permet souvent de dépassionner les débats et de les rendre moins polémiques. C'est un débat que nous n'avons pas encore eu en CICA, en tout cas pas dans les dernières années.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent souhaite la parole.

Claude Dargent : Parce que nous pensons que la question de l'accès aux équipements sportifs est importante, nous voterons cette proposition mais je note qu'en évoquant d'autres sujets à venir, vous écartez d'ores et déjà une proposition qui a été faite et retenue qui vous a été formulée. Nous en informerons les associations et pas seulement celle qui l'a posée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : On ne peut pas dire qu'on écarte quelque question que ce soit. Simplement nous la remettrons à discussion dans le CICA et si le CICA a un jour cette question à poser en priorité, il la posera. C'est à lui d'en décider. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre cet ordre du jour ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

◊

7. XV2011177 - Inventaire des équipements de proximité du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant les espaces verts, je remarque que des jardinières et des jardinets ont été ajoutés à la liste des équipements transférés. Ce type d'équipement est d'un intérêt local, il est donc logique qu'il fasse partie des équipements gérés par la Mairie du 15ème. Ils représentent une surface de 14 268 m². J'aimerais connaître le mouvement de crédit du budget municipal vers l'ESA de la Mairie du 15 pour cette surface assez importante.

Monsieur le Maire : Bien. D'autres interventions sur ce projet de délibération ? Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Pour revenir à l'occasion de cet inventaire annuel des équipements transférés sur un débat que nous avons eu au cours du précédent Conseil et qui a trouvé sa solution au cours du dernier Conseil de Paris et au cours duquel malheureusement il a bien été mis en évidence que contrairement à ce qui avait été annoncé, le transfert d'un équipement inscrit pourtant à l'inventaire des équipements transférés avait été sans concertation avec vous, Monsieur le Maire ni avec les élus du 15ème, transféré à une autre direction pour une utilisation différente de sa désignation initiale.

Malheureusement je constate aujourd'hui encore à l'occasion d'un échange que nous avons eu avec les différents services de la Ville sur l'utilisation du TEP Bessin qui est actuellement en voie de transfert et de rénovation que cet équipement lui-aussi transféré a été dans la réalité des faits et pour le quotidien, géré directement par le Cabinet de la Première Adjointe.

Monsieur le Maire, je me pose la question de l'intérêt de ce vote annuel de l'inventaire des équipements transférés car si c'est pour que dans la réalité de tous les jours, les services de la Ville n'en fassent qu'en consultant l'exécutif parisien sans connaître les positions de la Mairie d'arrondissement, je me demande pourquoi nous votons ce projet de délibération ?

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Deux éléments dans l'intervention de Monsieur Loriau. Le premier, il a mal écouté je pense le Conseil de Paris puisqu'il a bien été précisé lors du Conseil de Paris que c'était une proposition qui allait donner lieu à débat puisque nous parlons de l'affectation d'une association aux anciens équipements de la rue de Castagnary. Là-dessus, au contraire, je considère qu'il y a eu tout à fait satisfaction sur l'idée que c'était une proposition mais qu'elle avait été reprise un peu rapidement par la presse et qu'elle donnerait lieu à un débat avec l'arrondissement concerné. Là, en l'occurrence, je considère que les choses sont l'inverse de ce qu'il a indiqué.

Le deuxième point, je n'ai pas les éléments du dossier mais c'est un peu un procès d'intention si on regarde très précisément la très longue liste qui nous est fournie ici, elle est très clairement une manifestation de la Mairie de Paris et de Bertrand Delanoë d'avoir transféré aux arrondissements des équipements qui étaient depuis toujours et je veux dire sous Jacques Chirac et sous Jean Tiberi, sous la seule autorité du Maire de Paris. Il ne faudrait pas non plus qu'on inverse les choses et qu'on prétende que les décentralisateurs ce ne sont pas ceux qui ont fait la décentralisation et en l'occurrence, la déconcentration mais plutôt la décentralisation dans cette ville.

Monsieur le Maire : Il est vrai que la déconcentration, décentralisation on peut faire un débat dessus aussi, ne doit pas simplement être d'ordre quantitatif mais également qualitatif. Ce n'est pas simplement le nombre d'équipements transférés qui compte, bien que ce soit important, et je reconnais tout à fait qu'il y a un nombre d'équipements transférés assez considérable puisque nous passons de 181 à 219/220 avec ces 36 jardinières, une crèche, un TEP et un terrain de sports.

C'est aussi la façon dont la Mairie d'arrondissement est amenée à traiter de ces équipements de proximité. Si, comme l'affirme Monsieur Loriau, le terrain du Bessin et le nouveau terrain Castagnary sont l'objet de discussions directes entre le Cabinet de la Première Adjointe, qui a priori n'est pas chargée du 15ème des sports ni des jardins ni des établissements scolaires locaux sans que la

Mairie du 15ème en soit ni informée ni saisie, c'est vrai que la notion d'équipements transférés se réduit quand même à sa plus simple expression, c'est-à-dire payer en gros les fluides, les carreaux cassés et deux ou trois choses comme ceci. Si c'est juste une affaire comptable, cela ne nous intéresse pas, certes ! J'espère que ce n'est qu'une exception regrettable.

Deuxièmement, il est vrai aussi, pour la deuxième affaire d'importance qui a été évoquée et qui concerne la transformation des bains-douches Castagnary, que, premièrement, nous en avons appris, vous vous en souvenez certainement mes chers collègues, en séance, ici-même par une conseillère d'arrondissement de votre groupe socialiste, Madame Roy et par la presse, que ce bâtiment serait dévolu à un collectif d'artistes venus du 17ème. Nous l'avons découvert en séance, quasiment !

C'est vrai qu'il y a eu un débat au Conseil de Paris, Monsieur Loriau n'a pas pu le suivre puisqu'il n'en est pas membre à son grand regret j'imagine, mais il est vrai que dans ce débat, Monsieur Julliard a confessé un certain nombre de dysfonctionnements internes et m'a engagé, c'est vrai, à débat et j'attends qu'il me saisisse pour que nous puissions discuter de l'avenir de ce bâtiment.

Nous ne refusons pas du tout qu'il soit installé à titre précaire, aussi bien « la Main » que le 61 Saint Charles, nous aurons d'ailleurs un projet de délibération sur ce bâtiment. Etant donné que d'après les renseignements que nous avons pu obtenir en toute urgence, ces collectifs d'artistes ont plutôt bonne réputation. Nous avons d'ailleurs soutenu celui du 61 Saint Charles qui est dans le 15ème.

Une inquiétude est survenue récemment lorsque j'ai appris un peu aussi malheureusement mais pas encore officiellement que la direction de rattachement des bains-douches Castagnary qui était la DJS et nous souhaitions y installer et je crois, dans un certain consensus, des salles multi-activités de manière à ce que les jeunes du quartier puissent bénéficier de locaux pour faire du sport, de la danse, de la musique, des activités culturelles, etc... équipements qui manquent cruellement dans ce secteur difficile, ce bâtiment était transféré au niveau de sa gestion de la DJS à la DLH ! Or, à ma connaissance, il n'y a aucun équipement transféré qui relève de la DLH !

Nous sommes un peu inquiets de la dévolution à venir de ce bâtiment qui est d'ailleurs d'assez belle facture aussi, caractéristique d'un certain urbanisme, d'une architecture des années 1920 qu'il serait dommage de détruire.

Voilà un certain nombre d'éléments que nous allons suivre de près, mais rien n'est encore perdu.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Simplement pour souligner la qualité architecturale de ce bâtiment. Il serait très dommageable car c'est un patrimoine architectural et social, représentatif de toute une catégorie de population qui n'avait pas de bains-douches.

Il y a vraiment une valeur de témoignage sociologique et esthétique dans ce bâtiment. Je tenais à le souligner lors de cette séance. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci Madame Margueritte. D'autres interventions ? Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : En tant qu'Adjointe à ce quartier, il y a énormément de jeunes qui sont venus et j'ai eu l'occasion d'en entendre certains qui se plaignaient qu'effectivement ce secteur ne possédait pas de lieux qui leur étaient réservés sur le plan sportif, culturel et vu le nombre de logements sociaux qu'il y a dans ce quartier, je pense qu'il est extrêmement important qu'on tienne compte des demandes de notre jeunesse pour éviter de les retrouver en bas des immeubles.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Madame de Clermont-Tonnerre, pour un mot de conclusion.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voulais juste remercier mes collègues pour leurs interventions en particulier celle de Louisa Ferhat. C'est un vrai sujet d'autant que nous avons des projets pour ces bains-douches Castagnary et ce qui est assez choquant est que l'arrêté du Maire de Paris transférant à la DLH cet équipement de proximité date du 31 août et qu'il nous a été adressé il y a quelques jours. C'est assez étrange de voir d'un côté le Maire de Paris qui donne des équipements en gestion et qui, de l'autre, les reprend et avec sa Première Adjointe, organise leur devenir.

Un mot pour parler de cet inventaire qui nous est proposé cette année. Nous avons 219 équipements relevant de six directions avec deux nouvelles structures qui ouvriront en 2013 : la crèche du 218 rue de la Croix-Nivert et puis le gymnase du terrain de la Fédération qui devront ouvrir l'un et l'autre au cours de l'année prochaine.

Ce nombre de 219 équipements est important dans la mesure où nous avons récupéré comme le soulignait tout à l'heure ma collègue Marie Toubiana, 36 jardinières. Vous m'avez interrogée pour savoir si nous aurions un budget à la hauteur de ce transfert. Je suis un peu désolée de vous dire que le budget reste très modeste puisque pour gérer cet hectare et demi de surface horticole, nous disposerons d'une somme annuelle de 38 238 € ce qui représente par an, 2,68 € par m^2. Vous avouerez que c'est un montant excessivement modeste d'autant que pour avoir fait le tour d'une partie de ces jardinières, un certain nombre sont extrêmement vieillissantes.

Si ce patrimoine nous était légué en quelque sorte dans un état satisfaisant on pourrait considérer que compte tenu des restrictions budgétaires actuelles nous nous satisferions d'un tel montant mais, compte tenu de l'état de dégradation d'un certain nombre de ces jardinières, nous sommes loin du compte et je suis un peu inquiète pour leur entretien.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

◊

8. 2012 DU 184 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

9. 2012 DU 203 - Cession à la SCI Beaugrenelle des droits de bailleur à construction détenus par la Ville de Paris sur des volumes à créer, dans l'îlot Charles Michels, partie de l'ilôt Pégase Est du secteur Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir longuement sur le projet puisque j'ai déjà eu l'occasion de m'étonner à l'occasion de la concession de droit à construire à la Société APSYS et GECINA des montants des droits à construire qui étaient extrêmement peu élevés pour le quartier.

Je ne suis pas la seule à m'étonner de ces montants. Les habitants du quartier qui connaissent bien les prix qui sont pratiqués dans ce secteur s'en étonnent également mais depuis le début, dans ce dossier, la Ville persiste et signe avec l'approbation du service des domaines, je ne reviendrai donc pas davantage sur ce point technique.

En revanche, je pense qu'il est important que nous ayons juste un petit éclairage et peut-être un débat sur un projet qui est l'un des plus gros chantiers actuels du 15ème arrondissement. Il y a pratiquement 10 000 personnes qui vivent alentour et qui sont concernées directement par ce projet et il est bon de venir devant l'assemblée des élus pour parler de ce projet et qu'il ne soit pas seulement traité en conseil de quartier ou dans les fêtes qui sont organisées par la SemPariSeine par exemple comme ce fut le cas le 29 septembre dernier.

La candidate de la gauche, la seule déclarée de la gauche pour la Mairie de Paris considère qu'il faut oser Paris. Oser Paris, c'est peut-être d'abord commencer par dire la vérité aux Parisiens et non pas faire évoluer les projets au fur et à mesure des années en faisant exactement l'inverse de ce qu'on avait promis.

Pour ce centre commercial, il avait été promis qu'il n'y aurait pas de locomotive commerciale avec type supermarché parce qu'on avait une grosse inquiétude concernant le devenir des commerces de la rue Saint Charles.

Nous avons appris il y a quelques mois que le Monoprix évoluait, était étendu et je pense que nous pouvons être inquiets, du moins pour ma part je suis inquiète, sur le devenir des commerces de bouche de la rue du Commerce.

C'était un engagement de la Ville dès le départ, dès 2003/2004 et nous voyons que cet engagement n'est pas tenu.

On nous avait dit depuis le début de ce projet qu'il n'y aurait pas de « terrasse panoramique » pas de nuisances avec des restaurants pour les habitants de ce quartier. Alors évidemment, je n'ai peut-être pas les informations les plus récentes, mais l'établissement Pearl envisage ou projette une terrasse panoramique. Certes, au 4ème ou 5ème étage, on peut imaginer que ce n'est pas un problème pour les riverains sauf que quand ce restaurant est entouré de tours et que ça fait une caisse de résonnance, on peut s'inquiéter de ce projet. Je voudrais donc savoir si l'on pourrait avoir des informations plus précises sur ce que projette la SCI Beaugrenelle dans ce secteur ?

Pour les passerelles, on nous avait parlé de passerelles allégées, ce qui avait justifié la destruction des passerelles rue Linois. Certes, la SCI Beaugrenelle a construit une passerelle qui est beaucoup plus allégée mais la SemPariSeine s'engage sur un projet qui est en contradiction totale avec ce qui avait été dit et prévu au moment de la concertation. Nous allons d'ailleurs avoir cette construction dans les prochaines semaines. Il y a un vrai problème.

Sur le plan de circulation, même chose : on nous avait promis la concertation. Il y a une réunion qui s'est tenue avec Madame Lepetit à l'époque où elle était l'adjointe chargée des déplacements à la Mairie de Paris. Nous n'avons aucun retour sur les décisions qui ont été prises au final. En tout cas, les habitants n'ont pas de retour. Il y a donc un vrai problème de concertation et un problème de concertation également en ce qui concerne le calendrier du chantier actuel.

Par exemple, certaines nuits, les travaux sont autorisés pour démonter des grues, ce que je comprends mais les riverains ne sont pas informés par la société en question et ce encore très récemment.

On ne peut pas ne pas parler de tout ce qui se passe dans ce secteur et j'aimerais donc que la Mairie de Paris qui porte le projet qui, depuis le début soutient ce projet informe les élus que nous sommes sur la réalité des faits et vienne un peu sur le terrain à la rencontre des habitants qui réclament plus de concertation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire *:* Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent *:* Madame Poirault-Gauvin s'est saisie de cette délibération qui est une délibération de « régularisation » en l'occurrence d'un espace tout à fait limité pour refaire le procès du centre commercial Beaugrenelle.

Je crois qu'en la matière nous allons vers le jugement puisqu'il va bientôt être livré. Les habitants du 15ème nous départageront, Madame Poirault-Gauvin, sur cette affaire. Monsieur Goujon d'ailleurs, vous étiez sur ce dossier et aux côtés de Madame Poirault-Gauvin. La population du 15ème va nous départager. Cela ne sert à rien de revenir 500 fois sur des questions qui nous ont opposés. Voilà, le centre commercial, contre tous les recours que vous avez pu encourager, sort de terre. Les recours ont tous été rejetés dans l'intégralité des motifs qu'ils soulevaient, c'est une première étape qui nous a fait perdre trois ans, grâce à vous, Madame Poirault-Gauvin, grâce à vous, Monsieur Goujon.

Les habitants du quartier ont du, pendant trois ans, habiter le long d'un champ de ruines à cause de l'action que vous avez menée pour retarder cette opération. Voilà, ils vous jugeront ! Maintenant, contre vous, cette opération est en phase d'achèvement. La démocratie parlera.

Quelques éléments enfin sur les nombreux dossiers soulevés par Madame Poirault-Gauvin sur les prix de cession. La Ville de Paris ne passe pas pour être particulièrement souple en matière de négociations financières quand il s'agit de vendre des éléments et de toute façon vous avez-vous-même reconnu que c'était le prix fixé par les Domaines et qu'il n'y a pas de débat, Madame Poirault-Gauvin même si vous cherchez à en faire naître.

Ensuite, oui, c'est vrai, nous avons organisé, le 29 septembre dernier, je dis nous, la SemPariSeine, une animation sur la dalle pour présenter ce qui était réalisé d'ores et déjà par la SemPariSeine. Je note d'ailleurs que Monsieur le Maire du 15ème s'est rendu à cette manifestation, pas Madame Poirault-Gauvin, mais en tous les cas elle a eu un grand succès auprès de la population.

Troisième dossier évoqué : les risques que ferait courir le Monoprix sur la rue Saint Charles. Ecoutez, Madame Poirault-Gauvin, nous étions au même conseil de quartier, vous avez évoqué la même chose et simplement vous avez oublié de nous redire ce qu'a dit le représentant de Monoprix qui a dit très clairement que pour ce qui concernait le Monoprix, grâce ou à cause de ce chantier, il avait perdu 20% de chiffre d'affaires et que ce qu'il ambitionnait avec les nouveaux aménagements qui augmentent de façon très limitée comme cela a été précisé, les linéaires c'était simplement de retrouver ces 20% qui ont été perdus. En l'occurrence, pas de faux procès !

La question de la terrasse panoramique de Pearl est en revanche une vraie question que nous sommes en train d'étudier mais la question est en cours d'instruction. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Enfin, une contre-vérité mais là encore, la population va trancher sur la passerelle. Vous avez réussi à faire croire à un certain nombre d'habitants que nous allions reconstituer le tunnel qui avait été construit d'ailleurs par votre majorité en son temps sur la rue Linois et en l'occurrence, les habitants vont juger. Moi je considère, même si Madame de Clermont-Tonnerre avec le sens de la nuance qui la caractérise....

Monsieur le Maire : ah ! Ça manquait dans votre discours !!

Claude Dargent : … Vous allez juger ! Je cite, et nous en reparlerons : que cette passerelle était « une aberration totale ». Les habitants du 15ème jugeront au résultat. Je dois vous dire, je ne suis pas inquiet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : L'intervention mesurée comme à l'accoutumée de Monsieur Dargent m'amène à faire quelques observations.

Tout d'abord, accuser des élus de notre majorité d'avoir retardé de trois ans le chantier. D'abord, il n'y a pas trois ans de retard, déjà pour commencer et deuxièmement, je me souviens que les investisseurs étaient venus me trouver dès mon élection pour m'indiquer qu'ils étaient obligés d'arrêter le projet alors qu'ils avaient détruit une bonne partie des choses mais qu'ils ne pouvaient pas reconstruire en fonction de la crise qui les frappait et notamment GECINA et qu'ils allaient être amenés à recomposer le capital de la SCI Beaugrenelle et que tant qu'ils n'auraient pas trouvé les 700/800 millions € nécessaires, un peu moins peut-être pour la reconstruction, ils n'étaient pas en mesure de me dire quand ces travaux pourraient reprendre pour reconstruire le centre commercial. Cela n'avait franchement rien à voir avec les recours des associations.

Il est vrai que les associations ont fait des recours et ces associations en question et essayez de penser que celles-ci peuvent être dans ce pays, dans cette ville et dans cet arrondissement, indépendantes, autonomes et décider par elles-mêmes, en fonction des intérêts qu'elles considèrent devoir défendre, qu'elles peuvent agir et ester en justice d'elles-mêmes. S'il y a 10 ou 15 associations ou plus qui ont esté en justice, elles se sont regroupées… Comme vous, Monsieur Dargent, j'ai assisté à des réunions et l'ensemble des associations représentant les Tours étaient hostiles ou la quasi-totalité étaient hostiles à ce projet et les recours ont suivi leur cours, si je puis dire. Elles n'avaient pas besoin de la Mairie du 15ème pour ce faire, Mairie qui n'a d'ailleurs pas déposé de recours depuis 2008 en tout cas.

S'il y a eu du retard, c'est parce qu'il y a eu des problèmes financiers, techniques de toutes sortes et les recours ont bon dos. Ils ont servi uniquement d'alibi aux investisseurs pour justifier le retard. Sur le fond, puisque nous parlons de cette affaire aujourd'hui à l'occasion de ce projet de délibération assez modeste, ma position et celle de notre majorité n'a pas évolué sur le projet.

C'est vrai que nous avons toujours été favorables à sa rénovation et évidemment, il faudrait être fou pour ne pas être favorable à la rénovation de ce centre qui

était vraiment de très mauvaise facture et qui ne fonctionnait pas du tout mais en émettant de très sérieuses réserves quant à son gigantisme, à sa fréquentation estimée par les investisseurs entre 12 et 20 millions de visiteurs attendus et le risque que vous ne pouvez pas négliger et j'espère qu'il ne se produira pas, je ne suis pas pour la politique du pire, de transformer ce quartier qui est à vocation résidentielle et les habitants de ce quartier qui veulent maintenir la vocation résidentielle de leur lieu d'habitation en quartier à vocation commerciale.

S'ils voulaient avoir une animation, ils seraient allés habiter boulevard Haussmann et pas dans ce secteur qui n'est pas adapté à la gestion de flux de circulation, de voitures, de piétons, etc… et en matière de transport qui n'est pas équipé.

Nous sommes intervenus auprès des investisseurs pour en réduire la dimension. Il y a eu une certaine concertation puisque la dimension a été partiellement revue, les hauteurs limitées, etc… Il y a eu des efforts de concertation notamment ces derniers temps. C'est vrai qu'un certain nombre de changements sans doute dans la direction, les entreprises en question ont mené une meilleure concertation.

Je regrette qu'on n'ait pas accepté la création de ce comité de pilotage que nous avions pourtant proposé en CICA, les uns et les autres, ce qui aurait permis d'évoquer les problèmes plutôt entre nous que dans des réunions diverses et variées. Nous regrettons aussi que dans le nouveau permis de construire modificatif, je tiens à le dire, j'ai donné un avis défavorable au permis de construire du 3 septembre 2012 parce que dans le nouveau permis de construire, j'ai observé que 77 places de stationnement initialement prévues se verront supprimées alors qu'on sait déjà qu'il n'y a pas suffisamment de places et que ce nombre s'ajoutait aux 209 autres places supprimées par la Ville de Paris à la suite de la requalification envisagée des voies afin d'accompagner le réaménagement du sens ce qui représente 286 places en moins pour ces 12 à 20 millions de visiteurs attendus.

La réunion qu'a citée Madame Poirault-Gauvin concernant le conseil de quartier et les propositions de la Voirie et ensuite avec Madame Lepetit pour essayer de diminuer la suppression de ces places de stationnement, même si elle a été évoquée et envisagée, nous n'avons aucun retour formel là-dessus.

Quant aux transports en commun, on sait bien qu'ils sont insuffisants. J'ai été également surpris dans ce permis de construire par le déplacement de la halte-garderie qui était initialement prévue au 3ème étage et qui va se trouver à

côté d'une aire de livraison sans ouverture sur l'extérieur. Cela me paraît curieux.

Je vais m'arrêter là mais pour vous rejoindre, Monsieur Dargent, sur l'inquiétude qui est la nôtre concernant l'ouverture éventuelle d'une terrasse de 150 m² en toiture au niveau du restaurant Pearl qui serait évidemment une source de nuisances inacceptable pour les riverains. Là aussi, on nous laisse entendre que ça pourrait évoluer, mais nous ne voyons pas d'évolution.

Pour terminer, j'ai encore été saisi aujourd'hui par les habitants de la Tour Keller, et notamment l'association de locataires, des problèmes de voirie et de propreté du fait des travaux dans la rue de l'ingénieur Keller qui, de nouveau, causent des problèmes aux riverains et aux habitants de ce secteur. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviens pas sur le fond et les réponses apportées par mon collègue Claude Dargent sur les interpellations de Madame Géraldine Poirault-Gauvin mais je voulais plutôt revenir sur le procédé qui est fait que je trouve étonnant, pour reprendre son propos. Quand vous soulignez l'étonnement des montants des droits à construire, il faut aller au bout de votre réflexion, Madame. Soit vous pensez que l'étonnement est frauduleux, il faut le dire et aller en justice, si vous pensez qu'il n'y a rien à redire et que ça correspond bien à la loi et à l'esprit de la loi et au respect des prix qui sont demandés par les Domaines, auquel cas, il n'y a pas de sujet à polémique.

Je trouve ce procédé d'insinuer le doute, fâcheux et déplorable, et ce n'est pas un bon procédé de même de dire qu'il n'y a pas de concertation quand Monsieur le Maire lui-même dit que peut-être la concertation a toujours été exemplaire...

Monsieur le Maire : Non, non, là, vous extrapolez largement ce que je dis. Je dis qu'il y a une amélioration depuis quelques mois, ce n'est pas tout à fait...

José Baghdad : Ecoutez-moi, c'est ce que j'ai dit. Peut-être la concertation n'a jamais été exemplaire....

Monsieur le Maire : Ah oui, pardon excusez-moi, mais je vous entends mal.

José Baghdad : Cette concertation aujourd'hui s'améliore et il y a beaucoup de lieux de concertation que ce soit en conseil de quartier ou récemment le projet comme il était mentionné a été présenté aux habitants lors d'un moment festif

et que des échanges constructifs ont pu être faits et Monsieur le Maire, nous en étions témoins.

Ce procédé de toujours mettre le doute et dire que ça ne va pas et d'insinuer des choses sans aller au bout, je trouve cela déplorable. Après, sur le fond, la discussion est fort intéressante et ces discussions seront amenées encore à venir dans notre assemblée si j'en crois les évolutions éventuelles.

En parlant d'évolution, je ne crois pas que dans l'objet initial de Beaugrenelle nous y avions évoqué, à ma connaissance un jardin partagé. Alors, est-ce que Madame Poirault-Gauvin, vous trouvez ça déplorable qu'aujourd'hui ça évolue pour que nous ayons un jardin partagé car ce n'était pas dans le projet initial. En tout cas, si nous devons faire ce type de procès, il est facile de le faire.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin qui a été mise en cause.

Géraldine Poirault-Gauvin : Jamais il n'a été question de parler de fraude. Cela n'a jamais été ça dans mon esprit mais c'est vrai que Monsieur Baghdad, je ne vous ai pas imposé comme à vos collègues ou à deux collègues ici présents toutes mes interventions sur ce que je considérais comme « la braderie du Front de Seine » puisque je considérais que les prix qui étaient pratiqués étaient particulièrement bas mais j'ai bien insisté dans mon intervention pour dire que c'était validé par le service des Domaines.

Simplement, quand le service des Domaines on essaye de le consulter et j'ai essayé de le faire à plusieurs reprises pour essayer de comprendre comment on peut vendre à 3 000 € le m² dans un quartier où les prix qui sont pratiqués sont plutôt de 8 000 ou 9 000 € le m², nous n'avons aucune réponse parce que les fonctionnaires en question n'ont pas envie d'apporter les réponses à l'élue que je suis. Maintenant je ne cherche pas à comprendre pourquoi. C'est un fait, une situation.

Sur l'évolution de la concertation, je trouve déplorable et je vous le dis, qu'il n'y ait pas eu ce comité de pilotage. Pourquoi ? Parce que les élus que nous sommes doivent assumer les projets. Madame Hidalgo, je me souviens encore en 2003, quand elle est venue au conseil de quartier en faisant des effets de manche pour nous présenter ce magnifique projet -nous sommes en 2012, il y a 9 ans- on ne l'a pas revue après venir voir les habitants.
Monsieur Dargent, vous faites le job plus ou moins bien je dois dire, mais vous faites le job mais la principale intéressée, on ne l'a pas revue depuis ces conseils de quartier. C'est ce que je voulais dire ; quand on prétend porter un projet si

important, que ce projet va apporter tant de choses merveilleuses aux habitants du 15ème, on va jusqu'au bout de son engagement et on va directement devant les habitants du quartier présenter le projet.

Quant au jardin partagé, pourquoi pas ? Mais on va voir comment c'est organisé parce qu'il ne s'agit pas de mettre une association et que l'entretien de ce jardin ne soit pas réalisé. Il faut que les investisseurs s'impliquent dans l'entretien de ce jardin pour qu'il n'y ait pas juste la livraison et l'inauguration avec le ruban bleu-blanc-rouge et qu'après il n'y ait pas de suivi.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, mais vraiment pour conclure.

Claude Dargent : J'aime bien conclure dans cette assemblée. Puisque j'ai été mis en cause positivement par Madame Poirault-Gauvin pour souligner l'action que j'essaye de conduire au sein du conseil de quartier pour informer Madame Poirault-Gauvin d'un détail qui lui a probablement échappé qui est qu'effectivement si je suis présent au sein de ce conseil de quartier c'est que c'est moi qui représente le groupe des élus de gauche. C'était Madame Hidalgo sous l'ancienne mandature et c'est moi désormais. Cela explique que ce ne soit plus les mêmes intervenants dans ce conseil.

Le deuxième point que j'aimerais bien relever c'est que Madame Poirault-Gauvin nous a expliqué ce que c'était, à son sens, la concertation. La concertation, c'est une discussion entre les acteurs du chantier et les élus. Justement, nous, nous avons et la SCI aussi, une autre conception de la concertation. Nous pensons que celle-ci doit se faire directement avec les habitants, Madame Poirault-Gauvin, et je pense que c'est comme ça que cela doit fonctionner et c'est la raison pour laquelle la SCI et je l'approuve tout à fait sur ce sujet, a préféré réunir des occasions périodiques de discussion avec les habitants plutôt qu'un énième comité qui serait réservé aux élus. Ce n'est pas la meilleure façon de discuter avec les habitants, Madame Poirault-Gauvin, quelle que soit la représentativité que vous avez et que j'ai également dans ce secteur comme dans les autres.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent fait une toute petite méprise. Il ne préconise pas la concertation entre les entreprises et les habitants, c'est entre les élus de gauche et les habitants par l'intermédiaire de la SemPariSeine dont il est le vice-président, bien rémunéré d'ailleurs ! Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire je voudrais juste intervenir suite aux propos de Monsieur Dargent. J'espère qu'on a bien enregistré ce que Monsieur Dargent vient de dire sur sa conception de la concertation. Donc, si j'ai

bien compris, Monsieur Dargent, la concertation pour vous, c'est avec les habitants pourquoi pas dans le cadre du conseil de quartier ?

Je suppose que quand les habitants du conseil de quartier Brassens s'opposeront au projet des Ponts et Chaussées, vous considèrerez que c'est la voix de la raison.

Je suppose également que vous lirez avec attention, mais vous étiez au conseil de quartier Boucicaut avec toutes les réserves des habitants concernant non seulement le projet Boucicaut mais également le patronage laïque.

Je suppose également, Monsieur Dargent, que vous prendrez en compte les remarques des habitants, sur tout le réaménagement et l'équipement de la rue Castagnary.

Je suppose Monsieur Dargent que pour une fois, vous direz la vérité et que vous prendrez vraiment en compte les demandes des habitants qui sont relayées en conseil de quartier, dont acte Monsieur Dargent, nous espérons vraiment que pour une fois, vous respecterez les paroles que vous avez prononcées ce soir en Conseil d'arrondissement et que le compte-rendu fera foi et qu'il sera évidemment distribué à tous les intéressés et tous les habitants qui siègent au conseil de quartier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Mes chers collègues, je voulais remercier le Maire d'avoir rappelé notre position ici au Conseil d'arrondissement depuis le début de ce dossier. Nous sommes en effet pour la modernisation du centre commercial mais avec une dimension qui soit en harmonie avec les voiries et le stationnement.

Or, je remarque qu'au dernier conseil de quartier où je participais, nous avions posé des questions pour dire que nous n'étions pas d'accord sur la transformation des places en surface et qu'elles n'étaient pas compensables par des places en sous-sol. Or, à ce jour nous n'avons eu aucune information sur ce questionnement qui est très important car nous risquons une embolie des voiries et un grand manque de stationnement. C'est une des conditions de réussite de l'opération pourquoi n'avons-nous pas de réponses à nos questions ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. On va peut-être conclure ce débat intéressant. Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : En effet conclure ce débat intéressant d'abord pour dire un mot sur la conception de la concertation à gauche puisque la presse nous a appris assez récemment que la Première Adjointe au Maire de Paris allait commencer à concerter à partir du mois de février 2013 jusqu'en octobre 2013 alors qu'elle est quand-même élue depuis 11 ans je crois. Je n'en dirai pas plus sur le sujet.

J'en reviens maintenant à Beaugrenelle. L'excellent service de la communication de la Ville de Paris fait bien son travail et arrose la presse. A propos de la terrasse Pearl pour exprimer notre vive inquiétude puisque d'un côté les investisseurs nous disent il n'y aura pas de terrasse et de l'autre ils disent finalement si, il y en aura une et on y travaille. Je voudrais rappeler la vive inquiétude notamment des habitants de la Tour Perspective qui auront sous leurs fenêtres une énorme caisse de résonnance parce que cette terrasse de 150 m^2 pourrait accueillir 300 personnes donc je vous laisse imaginer le bruit que ça peut générer et lorsque la Ville parle du plan de prévention du bruit dans l'environnement qui va être révisé au mois d'avril, je crois qu'on ne va pas dans le bon sens en autorisant, à cet endroit-là, ce genre de terrasse.

Un mot sur le jardin partagé. Nous nous réjouissons de voir se profiler ce jardin partagé et nous souhaitons vivement que la Mairie du 15ème et les associations du quartier y soient associées et non pas, comme je l'ai entendu dire récemment qu'on fasse appel à des associations des 18ème ou 19ème arrondissements. Le 15ème a suffisamment de richesses sur place pour participer à ce projet.

Un autre point : nous n'avons toujours pas vu le projet d'aménagement des espaces verts au droit du centre commercial. Il nous a été annoncé mais à ce jour aucune présentation n'a été faite.

Un dernier point : il a été question récemment d'un projet de navette fluviale qui relierait la Tour Eiffel au centre commercial. Autant nous sommes favorables au transport fluvial et nous l'avons exprimé encore récemment à travers notre soutien pour la livraison des 28 magasins Franprix du 15ème arrondissement, autant nous sommes assez inquiets par ce projet puisque cela consisterait à faire venir tous les cars de Japonais mais cette fois-ci en bateau-bus si je puis dire pour venir faire leurs emplettes au centre commercial et cela dénaturerait un peu plus le quartier résidentiel qui n'a pas vocation à servir d'annexe à la Tour Eiffel.
Ceci étant dit, je vous invite à voter le projet de délibération.

Monsieur le Maire : Ne laissez pas déraper ce débat. Je vais mettre aux voix ce projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Madame Poirault-Gauvin. Il est adopté. Merci.

◊

10. 2012 DLH 6 – Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 115, rue Brancion.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : Il me semble que le nombre de logements sociaux est déjà extrêmement important dans ce secteur puisque nous sommes à plus de 94% et je voudrais savoir si les équipements ont été prévus en raison du nombre de logements sociaux, des crèches, des écoles, des activités sportives pour les plus jeunes, une bibliothèque qui me tient particulièrement à cœur. Il y a bien la médiathèque Yourcenar, le seul problème est qu'en raison de nombre de jeunes enfants que nous avons dans ce quartier, il me semble qu'une petite bibliothèque pour les maternelles, les CP et même les collégiens serait bienvenue.

Je vais aussi rajouter que je ne suppose pas que Monsieur Claude Dargent tiendra compte des vœux des habitants puisque pour Castagnary, il ne nous avait pas entendus en conseil de quartier dans la mesure où le laboratoire des Ponts et Chaussées n'a pas été retenu pour les étudiants comme nous l'avions demandé mais pour encore une partie importante de logement social.

Je veux que l'on puisse aussi apporter un résultat aux habitants et aussi nous apporter du commerce vu le nombre de personnes et de familles qui vivent dans ce quartier. On en a marre d'avoir simplement du logement social sans les infrastructures qui vont avec et nous ne tenons pas à devenir un ghetto dans cette zone. Que ce mot plaise ou pas.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Des interventions ? Madame Tachène pour répondre.

Anne Tachène : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici d'approuver la location par bail emphytéotique de l'immeuble communal situé au 115 rue Brancion. Je vous le décris. Le 115 rue Brancion est un bâtiment de 3 étages avec

des combles contenant actuellement un hôtel meublé de 19 chambres et un restaurant en cours d'exploitation. L'immeuble -et je vous invite à y aller- est extrêmement vétuste de l'extérieur et on ne connait pas réellement son état à l'intérieur.

La Ville a préempté cet immeuble en janvier 2012 pour y réaliser un programme de 340 m² de logements sociaux. Comme notre collègue Louis Ferhat s'interroge, effectivement c'est un secteur qui connaît une forte augmentation de logements sociaux. Il y a d'une part, le programme Castagnary avec 162 logements sociaux supplémentaires et d'autre part, du côté du boulevard Lefebvre, la Ville a prévu la création de 151 logements sociaux à nouveau.

Aussi, avec à peu près 300 nouveaux logements sociaux dans ce secteur, nous ne pouvons qu'approuver la proposition de Louisa Ferhat puisqu'aucun dispositif, aucun équipement n'est prévu pour accompagner les habitants.

Pour l'instant, hormis une crèche rue Castagnary et une crèche associative, il n'y a pas grand-chose d'envisagé. Je relève également la proposition du logement étudiant. C'est évidemment ce type de bâtiment qui pourrait tout à fait correspondre à la création de logements pour les étudiants.

Je vous propose, pour ces raisons, de ne pas adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

11. 2012 DLH 90 - Réalisation par l'association Hôpital Saint-Michel Saint-Vincent, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme d'extension de 7 logements PLS dans un foyer d'accueil médicalisé (FAM) comportant 25 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

12. 2012 DLH 138 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS, répartis sur sept arrondissements (4e, 5e, 12e, 13e, 15e, 18e et 20e).

Monsieur le Maire : l'adresse concernée dans le 15ème étant le 23 rue d'Alleray. Pas d'intervention ? Merci.

◊

13. 2012 DLH 180 – Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 90 rue Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voulais souligner que le projet nous propose une démolition de ce bâtiment qui est situé à l'intersection des rue Lakanal/Mademoiselle/Croix-Nivert. Or, lors de la commission du Vieux Paris qui s'est réunie le 21 octobre, la commission a émis le vœu que ce bâtiment soit préservé. C'est un bâtiment qui était déjà inscrit au cadastre en 1845 et qui est caractéristique de l'ancien village de Grenelle.

Je sais que lors de la commission D.I.A. deux hypothèses avaient été évoquées : sa conservation et sa démolition totale et je regrette que cette hypothèse de réhabilitation/conservation ne soit pas retenue par la Ville de Paris compte-tenu de l'impact paysager très fort de ce bâtiment qui est situé à l'intersection de trois rues, je pense qu'il mérite tout à fait d'être réhabilité de façon exemplaire et d'accueillir soit un équipement public soit quelques logements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : D'abord pour dire que cet immeuble est vacant et il ressemble d'ailleurs beaucoup à un immeuble abandonné, c'est d'ailleurs là que l'UMP y colle ses affiches au moment des campagnes électorales. L'intérêt patrimonial de la Première Adjointe pour cet immeuble est un peu étonnant compte-tenu des décorations qui sont appliquées sur ces murs. Mais ce que je lis dans cette délibération puisque je ne suis jamais entré dans cet immeuble, c'est que l'état général est plutôt mauvais, les planchers présentent des dévers et dans le restaurant, le plafond se dégrade, les façades sont fissurées et doivent également justifier des ravalements lourds.

Sans doute la commission du Vieux Paris exprime-t-elle un vœu dont on comprend tout à fait le bien fondé mais il a des conséquences financières que la Ville de Paris doit aussi prendre en compte et j'imagine que c'est pour cela que cet

immeuble va être loué par bail emphytéotique à la SGIM pour en faire un programme de logements sociaux ce qui, à notre avis, est plutôt une bonne chose.

Monsieur le Maire : C'est l'hôpital qui se fout de la charité. Monsieur Alayrac est facétieux ce soir, laissez-le parler ! Madame Tachène pour répondre.

Anne Tachène : Mes chers collègues, je voudrais inviter mon collègue à se rendre sur le lieu du 115 rue Brancion que nous avons évoqué juste précédemment puisqu'il s'agit à nouveau d'une opération de la Ville pour préempter un bâtiment et je vous invite à aller voir l'état du bâtiment et s'il est plus logique de faire des logements sociaux dans ce bâtiment-là ou celui de la Croix-Nivert.

Je souscris aux remarques de ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre. On a un avis qui a été rendu par la commission du Vieux Paris et cela fait partie des avis que nous pouvons écouter. Je vous propose de ne pas voter cette délibération.

Monsieur le Maire : D'autant plus qu'il me semble que les considérations financières inciteraient plutôt la Ville à le réhabiliter d'après ce que je crois savoir. Nous allons soumettre aux voix.
Qui est pour le projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

14. 2012 DLH 192- Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 20 logements PLUS répartis sur différents arrondissements (5e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e) par la transformation de chambres en logements.

Monsieur le Maire : Le 15ème est concerné par 3 ensembles immobiliers de 7 à 8 étages, le 3, rue Jean Sicard un T2 de 32 m², le groupe Saint-Lambert 122, rue Théophraste Renaudot un T2 de 45 m². Pas d'intervention ? Merci.

◊

15. 2012 DLH 204 - Avenant au bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'ensemble immobilier 61 rue Saint Charles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

16. 2012 DVD 58 – Exploitation du Tramway T3 entre le Pont du Garigliano et la Porte de la Chapelle (12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e). Signature de 3 conventions relatives à l'occupation du domaine public, à la maintenance des équipements et ouvrages y étant implantés et à l'exploitation des sites de remisage Lucotte et Ladoumègue.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

17. 2012 DVD 115 - Signature de marchés relatifs aux travaux de mise en œuvre de la signalisation horizontale et de la signalisation verticale.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

18. 2012 DASCO 113 – Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2013/2014.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

19. 2012 DFPE 410 - Subventions (8 660 400 euros maximum) et conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création de 18 équipements de petite enfance.

Monsieur le Maire : J'ajouterai, si vous en êtes d'accord, pour une discussion commune, le ***vœu n°22.***

◊

22. VXV 201278 – Vœu au Maire de Paris relatif aux travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance, présenté par UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac a la parole.
Gilles Alayrac : Cette délibération qui ne concerne d'ailleurs pas que le 15ème arrondissement mais le tout Paris porte sur une somme considérable de 8 660 400 € mais nous en aurons des retombées tout à fait directes puisque

grâce à la convention que la Ville de Paris a passée avec la CAF nous bénéficierons de nouveaux établissements petite enfance dans le 15ème arrondissement de 66 places au 218 rue de la Croix-Nivert. C'est donc une bonne chose.

Je voulais, à cette occasion rappeler que pour les familles parisiennes, nous le savons tous, une des premières priorités consiste à trouver une place en crèche pour les tout petits. Il est vrai que la population de Paris augmente maintenant régulièrement depuis une dizaine d'années à peu près grâce surtout à la natalité et notre Capitale a regagné plus de 15 000 familles en 10 ans.

A Paris, ce sont 30% des moins de 3 ans qui fréquentent une crèche soit 3 fois plus que la moyenne nationale. Il faut que nous prenions bien conscience que nous avons dans notre ville un besoin particulièrement important, singulier qui nous différencie peut-être plus que les autres communes puisque nous avons plus besoin d'équipements de petite enfance que dans les autres communes en moyenne.

Pour cela, la Municipalité agit à travers son plan équipement petite enfance qui a été initié depuis 2001. Notre objectif est d'atteindre la création de 10 300 places d'ici 2014. Le 15ème arrondissement est concerné par cette question démographique et tout naturellement il bénéficie également du dispositif municipal parisien.

Il faut dire que l'on revient de loin. Avant 2001, j'ai regardé le nombre de places en équipement municipal et associatif qui avaient été créées sous la mandature de Jean Tiberi. C'était, mes chers collègues, 280 places.

L'équipe municipale en responsabilité depuis 2001 en a créé, dans le 15ème arrondissement, 590 sous la première mandature et prévoit d'en créer 464 sous la deuxième mandature. Voila donc la réalité. Paris prend en compte la nécessité de bien grandir dans la Capitale. Nous devons bien sûr nous réjouir de ces 15 000 familles supplémentaires mais ça induit pour nous, une obligation d'être à la hauteur de cette dynamique et nous sommes bien conscients que tous les besoins ne pourront pas être pris en compte. Pour cela l'effort engagé il y a plus de dix ans se poursuit pour assurer un accueil de qualité pour les petits Parisiens et leurs parents.

Monsieur le Maire : Merci. Je précise que par rapport à la mandature de Jean Tiberi que vous avez évoquée, les droits de mutation encaissés par la Ville ont

été multipliés par 3 ou 4 au moins ce qui, effectivement permet d'avoir des marges budgétaires plus importantes et sans parler d'augmentations des impôts.

Y a-t-il des interventions ? Madame Malassis pour répondre et ensuite on présentera le vœu.

Françoise Malassis : Je me satisfais de l'enthousiasme de Monsieur Alayrac mais qui n'est pas le mien bien évidemment. La rentrée 2012 est particulièrement difficile dans le 15ème arrondissement. En effet, les crèches Cotentin et Violet sont fermées toute l'année, l'une pour restructuration, l'autre en raison des travaux de l'EPHAD Anselme Payen situé dans le même immeuble et ce pour éviter de perturber l'équilibre des enfants par le bruit et la poussière.

Comble de malchance, le 18 juin dernier, les crèches Félix Faure et Espérance ont été inondées à la suite de la rupture d'une canalisation due à un violent orage. Face à cette situation inédite, les deux directrices ont immédiatement pris les choses en mains, aidées en cela par leur coordinatrice. Elles ont sollicité leurs collègues de l'arrondissement afin de trouver des solutions d'accueil pour les enfants présents dans ces crèches et pour que les familles ne soient pas désemparées du jour au lendemain. Il faut rendre hommage à l'esprit de solidarité qui s'est manifesté à cette occasion.

A votre demande Monsieur le Maire, aujourd'hui chaque famille accueillie dans ces deux crèches s'est vue proposer une place dans un autre établissement de l'arrondissement, y compris celles qui avaient été retenues lors de la commission de mai. Même si certaines ne sont pas tout à fait satisfaisantes, les solutions proposées étant parfois très éloignées du domicile.

Par ailleurs il faut remercier et encourager tous les personnels des crèches qui aujourd'hui travaillent à flux tendu. Il faut tenir informés les personnels qui n'ont aucune indication sur la durée de la fermeture de l'établissement dans lequel ils travaillaient, mais il faut aussi tenir informées les familles qui, du jour au lendemain, se sont trouvées dispersées dans l'arrondissement.

Les travaux de ces deux établissements, je le rappelle, sont considérables puisque les équipements techniques communs situés au sous-sol, (la cuisine, la buanderie, les réserves, les armoires électriques et téléphoniques) sont entièrement à refaire et que la canalisation des eaux a refoulé y compris au premier étage de la crèche Félix Faure.
Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente d'un compte-rendu de l'expertise qui s'est déroulée fin juillet mais quoi qu'il en soit, les travaux seront

importants et il ne faut donc pas compter sur l'ouverture de ces deux crèches avant plusieurs longs mois.

J'ai reçu cet après-midi des informations de la Direction de la petite enfance le confirmant. Or, chacun sait, dans le 15ème, le nombre de places en crèches permet de satisfaire 20% des demandes alors que dans certains arrondissements comme le 18ème, c'est une demande sur deux qui est satisfaite et dans le 19ème, c'est 80% des demandes qui sont satisfaites.

Et ce n'est pas le projet de délibération qui nous est soumis ce soir qui me rassure puisqu'en 2013 la Ville envisage la création d'un seul établissement dans le 15ème quand elle en prévoit quatre dans le 20ème, quatre dans le 13ème, cinq dans le 19ème.

Comme vous pouvez le constater, les 4 500 places d'accueil supplémentaires promises par le Maire de Paris d'ici 2014 ne profiteront pas beaucoup au 15ème et je ne peux que le regretter.

Monsieur le Maire : La situation est difficile et encore plus cette année avec les fermetures qui, malheureusement, sont faites des aléas. Vous avez évoqué aussi le vœu mais Monsieur Menguy voulait s'exprimer. Monsieur Baghdad a demandé la parole.

José Baghdad : Monsieur le Maire, quelques mots par rapport au constat qui a été fait. Je ne sais pas comment interpréter les propos de Madame Malassis quand on dit que la rentrée est difficile.

Je crois que malheureusement la restructuration des deux établissements cités était prévue et organisée et je crois que c'est une bonne chose qu'il puisse y avoir une rénovation importante sur Cotentin. Sur la fatalité qui s'abat sur les deux autres établissements qui maintenant sont fermés, effectivement, c'est une fatalité que nous regrettons tous. Nous avons tous félicité à la fois les personnels de crèches mais aussi les services de la Ville de Paris pour la réactivité, la concertation qui a été faite pour faire au mieux dans la situation actuelle et on a beau regretter la situation elle est là et tous nous avons pu la gérer et faire en sorte que les familles puissent avoir un mode de garde adapté aux enfants malgré ces fermetures de crèche inopinées.

Nous pouvons trouver que la rentrée était difficile mais je crois qu'il est encore plus louable par rapport aux membres des personnels de la Ville, que ce soit ceux

qui travaillent en crèches ou ceux qui sont dans la Direction de la petite enfance, de féliciter pour le travail qui a été fait durant cette rentrée.

Ensuite vous soulignez sur le fait que dans le 15ème arrondissement, les demandes de places en crèches ne sont pas suffisamment satisfaites. C'est vrai. Est-ce à la hauteur de ce que vous citez ? Impossible pour nous de le dire parce que comme dans les statistiques que vous prenez, vous prenez les demandes qui sont faites une première fois pour une rentrée en première année de crèche et que ces statistiques sont conservées sur trois années, effectivement la première année, il y a beaucoup de demandes qui sont faites mais que les 2ème et 3ème années de mode de garde, les demandes sont beaucoup moins importantes et que je dirais même, en troisième année, il y a presque 90% ou 100% de satisfaction pour avoir une place en crèche si l'enfant a plus de deux ans.

Le travail est fait sur la première année, il a été souligné tous les efforts de la Mairie de Paris pour proposer de nouvelles places en crèches. Il est à noter que sur les 4 000 places en crèches ouvertes ou qui doivent ouvrir dans cette mandature plus de 400 concernent le 15ème soit 10%.

Vous avez beau regretter que cette année il y en a moins, mais sur les années précédentes, je ne vous ai pas entendu dire qu'on était trop servi par rapport à d'autres arrondissements. C'est une moyenne qui est faite sur une mandature et le 15ème bénéficie de 10%, un plus même des nouveaux berceaux qui sont proposés à Paris ce qui est dans l'ordre des choses par rapport au 15ème arrondissement ; Alors, non, le 15ème n'est pas montré du doigt de quelque façon que ce soit.

Ensuite, je reviens sur le vœu que vous proposez et sur le fait qu'une expérience qui est certes longue, je crois que c'est indépendant des volontés des services de la Ville ou de qui que ce soit. Votre vœu est tout à fait normal que chacun soit informé des conclusions des expertises pour savoir le devenir et la longueur des travaux qui vont toucher ces deux établissements et je crois que le mieux est la transparence à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Je voudrais féliciter, puisqu'il y a eu beaucoup de félicitations, féliciter l'adjointe pour sa réactivité en ce qui concerne le transfert des berceaux de ces deux crèches vers les crèches du secteur. La solidarité exemplaire également des directrices de crèches du 15ème qui se sont réparti les berceaux.
J'observe au passage que, malheureusement, les crèches riveraines du 14ème sollicitées ont refusé de prendre des berceaux supplémentaires. Elles auraient

aussi pu faire œuvre de solidarité vu la catastrophe qui tombait sur un arrondissement qui perd d'un seul coup 140 places de crèches ce qui est colossal !

Maintenant, effectivement, ce sont des évènements climatiques. Pour les 10% dont vous parlez, il y a dans les autres arrondissements depuis 2001, un effort beaucoup plus important dans les arrondissements qui ont été cités. C'est là le sujet. Or, nous avons une progression moyenne qui ne nous permettra pas de rattraper notre retard.

Un exemple et je n'en impute pas la responsabilité à la municipalité actuelle puisqu'il y avait un retard considérable avant, il y a plutôt un rattrapage fait depuis quelques années, mais néanmoins nous sommes aujourd'hui encore dans une situation et c'est cela qui intéresse les habitants plutôt que les polémiques c'est que nous avons autant de places de crèches que la commune riveraine d'Issy-les-Moulineaux qui a trois fois moins d'habitants que le 15ème.

Il ya donc beaucoup de besoins à satisfaire sans compter tous les parents que nous pouvons les uns et les autres rencontrer parfois et qui nous disent : « nous n'avons pas déposé de demande de place de crèche car nous savons que nous ne l'aurons pas ». Il y a là un sujet sur lequel nous appelons l'attention des pouvoirs publics municipaux pour accroître encore et obliger quasiment que dans toutes les opérations d'urbanisme nouvelles d'une certaine importance il y ait systématiquement un établissement pour la petite enfance comme nous le disons aussi aux administrations publiques comme à Balard pour le Ministère de la Défense ou au privé d'ailleurs. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Madame Malassis a abordé un certain nombre de points sur le vœu que nous avons déposé. J'entends les propos de Monsieur Baghdad. Nous félicitons tous les personnels qui ont parfois même des difficultés avec leur direction de rattachement mais se féliciter des 10% c'est un peu comme quand on se dit qu'on va faire Paris-Lyon et qu'arrivés à Issy-les-Moulineaux, on fait demi-tour en disant : « Finalement, je suis allé assez loin, c'est pas mal » ou quand on veut traverser l'Atlantique à la rame et qu'on s'arrêtait au bout de quelques jours et qu'on faisait demi-tour.

Je suis désolé, je ne peux pas me satisfaire du fait que 2 000 enfants attendent encore d'être accueillis dans le 15ème et je ne peux pas me satisfaire d'autant plus, Monsieur Baghdad que si vous prenez une crèche de 66 berceaux, le coût d'investissement est d'environ 4 millions d'euros si je ne me trompe pas, ce qui représente beaucoup de crèches si on prenait l'investissement du stade Jean Bouin (250 millions €) qui ne servira qu'à un club professionnel 10 fois par an...

Monsieur le Maire : ...et n'oublions pas le patronage laïque dans le 15ème.

Vous admettrez, Monsieur Baghdad que ce n'est pas qu'une question de rattrapage et d'autosatisfaction, c'est aussi une question de volonté et de priorité municipales. Si vous vous en satisfaisez, moi ce n'est pas le cas. Je trouve que les choix et les priorités de la municipalité sont mauvais parce que plutôt que de financer le rugby et le sport business vous auriez mieux fait de développer les places en crèches encore plus que ce que vous ne faites et c'est inacceptable dans une capitale européenne de dire : « Ah oui, il y a encore des enfants qui n'ont pas de place et on n'y peut rien ! ». Je suis désolé, quand on a les moyens et les droits de mutation que vous touchez tous les ans, c'est proprement inacceptable. Merci.

Monsieur le Maire : Quelques mots de la part de l'adjointe ?

Françoise Malassis : Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Simplement quand on me dit que la Ville de Paris donne autant de moyens dans le 15ème que dans Paris, le projet de délibération démontre l'inverse puisque, comme je le disais tout à l'heure, c'est la création d'établissements dans Paris pour 2013. Il y en a 5 dans le 19ème et 1 dans le 15ème. La différence est là !

La concertation avec les directrices de crèches, comme le disait Monsieur Baghdad, il faut savoir qu'aujourd'hui, les établissements d'accueil petite enfance qui ont récupéré des enfants qui viennent de Félix Faure et d'Espérance travaillent avec parfois 10 à 15 enfants supplémentaires par rapport à l'agrément qu'elles ont obtenu. Ce sont encore une fois des arguments qui ne vont pas dans le bon sens car lorsqu'on nous parle de places de crèches qu'on a créées depuis 2008, on mélange les carottes et les navets et ça ne fait pas la soupe parce qu'on y ajoute des places de haltes-garderies qui ne sont pas des places d'accueil petite enfance. Dans une halte-garderie, on prend des enfants 2 jours par semaine mais ça ne satisfait pas la demande des parents qui habitent l'arrondissement et qui eux, veulent du temps complet ce qu'offre une crèche.

Monsieur le Maire :
Je vais mettre d'abord aux voix le projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Je vais mettre aux voix le vœu.
Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

◊

20. 2012 DAC 625 – Subvention (8 750 euros) à l'association les Amis de Frans Krajcberg.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

21. 2012 DAC 671 – Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

Je fais voter sur l'ensemble des projets de délibération qui n'ont pas été débattus.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Merci.

Quelques dates pour terminer : Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 5 novembre, ensuite le 3 décembre.

En 2013, les prochains Conseils d'arrondissement auront lieu les lundis 4 février, le 18 mars, le 15 avril, le 3 juin et le 1er juillet.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris